



Repèr'Embauches

► Région PACA

Juillet 2020

N°46

Les embauches du mois de juin en région PACA hors intérim

Faits marquants

Au cours du mois de juin, les autorités annoncent les phases 2 et 3 du déconfinement. A compter du 02/06/2020, l'ouverture des bars et restaurants, des salles de spectacles, théâtres, des piscines et salles de sport est autorisée sous conditions de respect de consignes sanitaires strictes. Les déplacements sont de nouveaux possibles sans limitation kilométrique. A compter du 22/06/2020, les cinémas peuvent ouvrir et la pratique de sports collectifs est désormais possible.

Les tendances

Avec les phases 2 et 3 du déconfinement mises en place sur juin, les embauches repartent à la hausse (+87%), tout en restant bien inférieures à celles observées en 2019 (-34,3%) (tableau 1). Les CDD de plus d'un mois poursuivent leur progression mensuelle importante déjà constatée sur mai (+128,5 points) pour atteindre +249,3%. En annuel, ce type de contrat est le seul à évoluer positivement (+5,4%). Les CDD d'un mois ou moins évoluent le moins fortement (+38,9%) et enregistrent la plus importante régression annuelle (-51,9%). Les CDI progressent de +94,2% et représentent 17,4% des DPAE enregistrées sur juin (graphique 1).

En bref :

En mensuel

- Les embauches augmentent de 87% sur juin
- Les CDD de plus d'un mois progressent plus fortement (+249,3%)
- Profil des embauches : 59,3% des embauches en CDI sont des hommes

En annuel

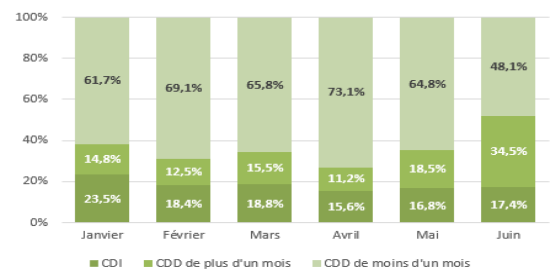
- Département du Var : Evolution annuelle positive du nombre de DPAE en CDI et CDD longs
- La construction : secteur le plus dynamique
- Les embauches progressent fortement dans les entreprises de moins de 10 salariés

Tableau 1 : Evolutions mensuelles et annuelles par type de contrat

| | Nombre | Evolution mensuelle | Evolution annuelle |
|------------------------|---------|---------------------|--------------------|
| CDI | 23 257 | 94,2% | -10,0% |
| CDD de plus d'un mois | 46 060 | 249,3% | 5,4% |
| CDD d'un mois ou moins | 64 244 | 38,9% | -51,9% |
| Total | 133 561 | 87,0% | -34,3% |

Source : Acoess-Urssaf

Graphique 1 : Répartition par type de contrat et par mois



Source : Acoess-Urssaf

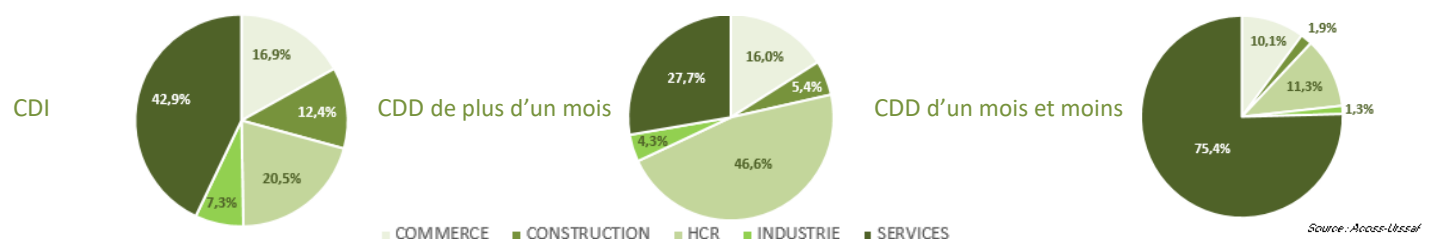
Graphique 2 : Evolution mensuelle selon le type de contrat



Source : Acoess-Urssaf

Les CDD d'un mois ou moins progressent de manière moins prononcée. Leur poids dans les DPAE de juin se réduit de 16,7 points, ils restent très présents dans les services (graphique 3). Bien qu'en diminution de près de 48% dans ce secteur, les CDD d'un mois ou moins sont concentrés à hauteur de 24,9% dans les activités d'hébergement médico-social et social et 19,5% dans les activités pour la santé humaine, malgré une baisse respective de 20,7% et 11,4% dans ces branches d'activités.

Graphiques 3 : Répartition des contrats par secteurs d'activité



Source : Acoess-Urssaf

Secteurs d'activité les plus dynamiques

Tableau 2

| CDI : Les secteurs ayant la plus forte évolution annuelle | Ecart annuel |
|---|--------------|
| Production, transport et distribution d'électricité | 418,2 |
| Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés | 91,4 |
| Activités de centres d'appels | 70,2 |
| Sécurité sociale obligatoire | 45,0 |
| Assurance | 36,6 |
| Autres activités d'hébergement social | 32,8 |
| Installation de machines et d'équipements industriels | 31,9 |
| Transports routiers de fret et services de déménagement | 23,1 |

Source : Acoess-Urssaf

Tableau 3

| CDD longs : Les secteurs ayant la plus forte évolution annuelle | Ecart annuel |
|--|--------------|
| Fonds de placement et entités financières similaires | 477,8 |
| Transports maritimes et côtiers de passagers | 186,8 |
| Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé | 74,9 |
| Activités de contrôle et analyses techniques | 66,7 |
| Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements | 58,3 |
| Autres activités d'hébergement social | 57,7 |
| Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs | 50,2 |
| Transformation et conservation de la viande et préparation de produits | 37,0 |

Source : Acoess-Urssaf

En juin, les deux phases de déconfinement entraînent une amélioration du nombre de DPAE enregistrées par les entreprises. Les secteurs ayant comptabilisé le plus de déclarations en CDI et CDD longs sont recensés dans les tableaux 2 et 3. 46 DPAE en CDI ont été comptabilisées en plus comparé à 2019 dans la production, transport et distribution d'électricité et 43 DPAE en CDD de plus d'un mois pour le fonds de placement et entités financières similaires, positionnant ces deux branches en tête des tableaux. Les DPAE sont principalement concentrées dans les restaurants et services de restauration mobile, elles représentent 17% des CDI et 27,3% en CDD longs, leur évolution annuelle est mesurée avec respectivement +2,4% et +30,5%.

Secteurs d'activité les plus en difficultés

Tableau 4

| CDI : Les secteurs ayant la plus forte régression annuelle | Ecart annuel |
|--|--------------|
| Activités créatives, artistiques et de spectacle | -72,9 |
| Hôtels et hébergement similaire | -67,9 |
| Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée | -52,4 |
| Commerce de gros non spécialisé | -50,0 |
| Collecte des déchets | -48,2 |
| Autres transports terrestres de voyageurs | -45,1 |
| Activités récréatives et de loisirs | -39,2 |
| Activités juridiques | -37,7 |

Source : Acoess-Urssaf

Tableau 5

| CDD longs : Les secteurs ayant la plus forte régression annuelle | Ecart annuel |
|--|--------------|
| Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur | -81,1 |
| Études de marché et sondages | -75,0 |
| Location et location-bail de véhicules automobiles | -65,5 |
| Activités cinématographiques, vidéo et de télévision | -59,3 |
| Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition | -58,7 |
| Sécurité sociale obligatoire | -56,6 |
| Activités juridiques | -54,7 |
| Traiteurs et autres services de restauration | -52,6 |

Source : Acoess-Urssaf

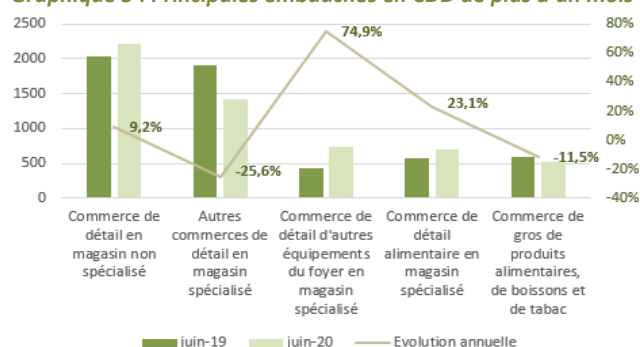
Les phases 2 et 3 du déconfinement entraînent la réouverture de lieux publics et donc une reprise des secteurs liés au tourisme, aux lieux conviviaux et aux loisirs, relançant l'enregistrement de DPAE dans ces secteurs. Cependant en évolution annuelle, ces branches d'activités enregistrent un recul important, notamment pour les contrats en CDI : 113 DPAE en moins recensées pour les activités créatives, artistiques et de spectacle et 684 pour les hôtels et hébergement similaire.

Le secteur du commerce

Les CDI relevant du secteur du commerce régressent de 12,7% (soit 573 DPAE en moins par rapport à juin 2019). Les CDD de plus d'un mois reculent moins fortement de 1,6%, avec 122 déclarations en moins.

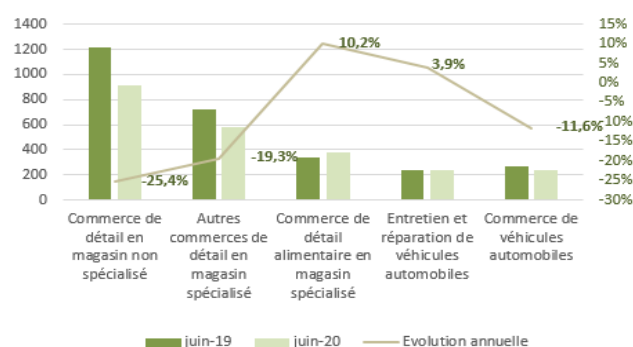
Les graphiques 4 et 5 recensent les activités du secteur du commerce qui ont enregistré le plus d'embauches. En juin, 3 927 DPAE en CDI et 7 381 en CDD longs ont été comptabilisées augurant une reprise économique pour ce secteur. Le commerce de détail en magasin non spécialisé conserve sa position tout en accusant un recul annuel des CDI (-25,4%), tandis que les CDD longs évoluent de +9,2%.

Graphique 5 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Source : Acoess-Urssaf

Graphique 4 : Principales embauches en CDI



Source : Acoess-Urssaf

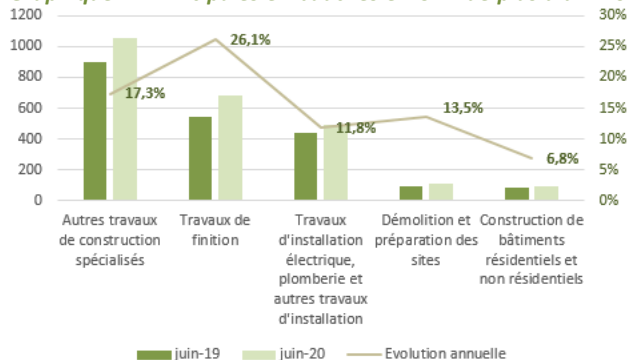
Le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé enregistre la plus forte évolution annuelle avec +35 DPAE en CDI (+133 en CDD longs) tandis que celui des autres équipements du foyer en magasin spécialisé gagne 319 DPAE en CDD longs, comparé à 2019. L'entretien et réparation de véhicules automobiles fait son retour dans le top 5 des embauches CDI (+3,9%).

Le secteur de la construction

Le secteur de la construction affiche une reprise sur juin avec une progression annuelle des embauches en CDI (+4,4% avec 2 881 DPAE enregistrées) et en CDD de plus d'un mois (+18,4% avec 2 508 DPAE).

Les graphiques 6 et 7 recensent les cinq principales activités liées à la construction ayant comptabilisé le plus d'embauches sur juin 2020 en CDI et CDD longs. Parmi ces branches d'activité, seule la démolition et préparation des sites présente une décroissance annuelle des CDI, correspondante à un écart de 5 DPAE. Elle cède sa quatrième place, occupée le mois dernier, à la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, qui enregistre

Graphique 7 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



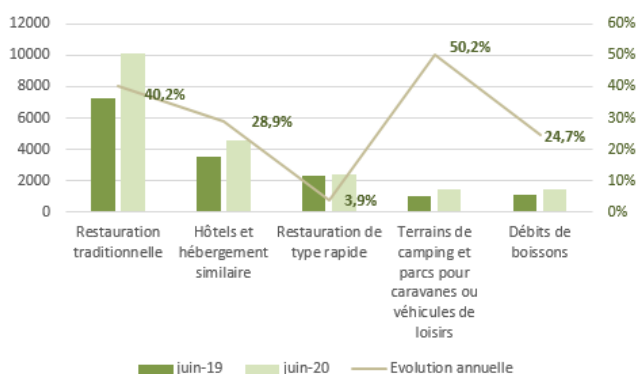
Source : Access-Urssaf

Le secteur des Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR)

En juin, à l'issue d'un contexte difficile, ce secteur est autorisé à exercer ses activités : avec 4 757 DPAE, les CDI sont en baisse de -13,2%. Les CDD longs comptabilisent 21 442 DPAE et progressent de 27,3%, avec 4 599 DPAE en plus.

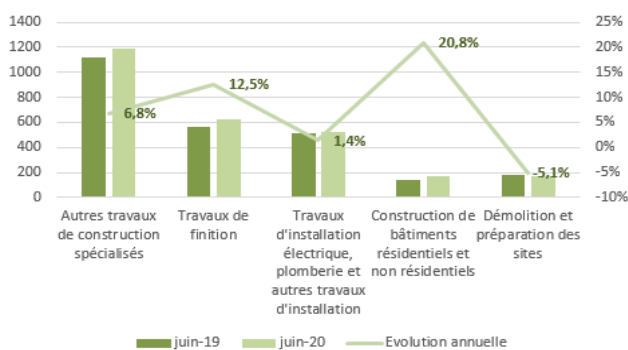
Les graphiques 8 et 9 mettent en évidence les activités du secteur HCR ayant comptabilisé le plus d'embauches sur le mois d'observation, selon le type de contrat. Les deux phases du déconfinement permettent au secteur HCR de sortir progressivement de la situation critique. Les établissements ont recours plus facilement à des CDD longs, dont l'évolution est positive quelle que soit la branche d'activité. La restauration traditionnelle retrouve la tête du classement et affiche des évolutions positives (308 DPAE en plus pour les CDI et 2 909 pour les CDD longs). Leurs DPAE représentent 46,8% des CDI et 47,3% des CDD longs.

Graphique 9 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Source : Access-Urssaf

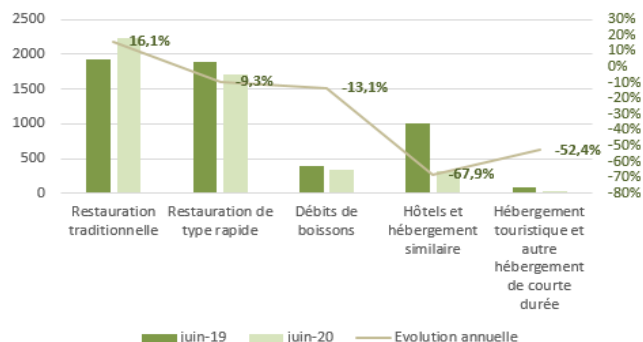
Graphique 6 : Principales embauches en CDI



Source : Access-Urssaf

la plus forte progression annuelle, avec 30 DPAE de plus. Les entreprises ont cependant eu plus recours à des CDD de plus d'un mois. Avec 389 DPAE supplémentaires par rapport à 2019, cette dynamique profite à l'ensemble des branches présentes dans le graphique 7. A la suite des trois premières phases du déconfinement, la reprise économique dans le secteur de la construction est sans conteste.

Graphique 8 : Principales embauches en CDI



Source : Access-Urssaf

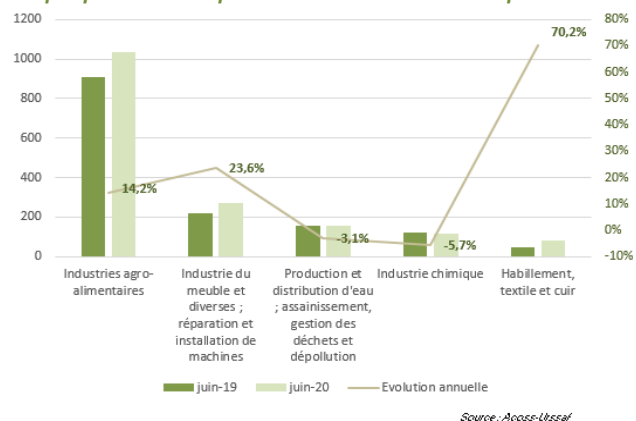
La part des DPAE des débits de boissons est équivalente à 2019 pour tous les types de contrat, la branche réintègre le top 5 avec un volume de CDI en diminution (-52 DPAE). Les hôtels et hébergement similaire ont privilégié le recours à des contrats non pérennes en raison du nombre de réservations très modéré : les CDI baissent fortement (-684 DPAE). Parallèlement, le secteur des terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs a doublé ses besoins en CDD longs et maintenu ses CDI. Après la suspension des activités, le démarrage tardif de la saison estivale ne permet pas au secteur de compenser les pertes d'embauches enregistrées jusqu'alors.

Le secteur de l'industrie

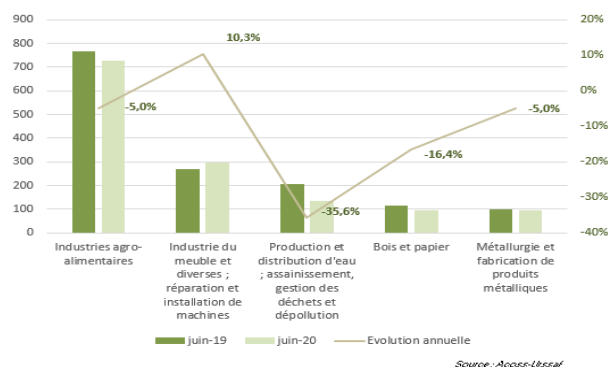
Les embauches en CDI dans l'industrie poursuivent leur décroissance (-11,5%) avec 222 DPAE en moins. Les CDD de plus d'un mois ne suivent pas cette tendance et progressent de +9,6%, correspondant à 172 DPAE en plus.

Les graphiques 10 et 11 recensent les cinq activités ayant comptabilisé le plus de DPAE sur le mois juin. Les déclarations émises par les industries agro-alimentaires restent les plus représentées parmi ces DPAE, qu'elles soient en CDI (42,6%) ou en CDD de plus d'un mois (52,7%), pour ces dernières elles enregistrent une évolution annuelle positive correspondante à 129 DPAE supplémentaires. L'industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines affiche la plus forte progression pour les CDI.

Graphique 11 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Graphique 10 : Principales embauches en CDI



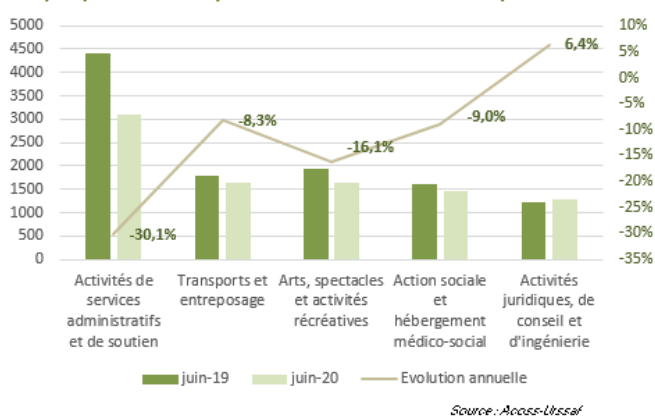
Pour les CDD longs, ce secteur évolue plus fortement avec 52 DPAE en plus. Le mois de juin amorce le retour au top 5 des CDI relevant du secteur du bois et papier, dont la part des DPAE est équivalente à 2019 mais dont le volume est en diminution de 19. Ce secteur disparaît du top 5 des CDD longs au profit de l'habillement, textile et cuir, qui présente la plus forte évolution avec 33 DPAE supplémentaires. L'industrie chimique est en recul et sort du top 5 des CDI. Pour les CDD longs, leur régression annuelle correspond à un écart de 5 DPAE. Dans l'ensemble, les industries privilégient les embauches à durée limitée, traduisant une reprise timide et inégale selon les branches d'activités.

Le secteur des services

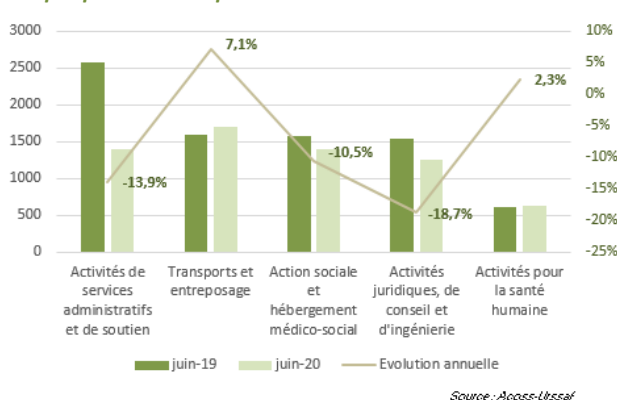
La baisse des déclarations se prolonge sur juin pour ce secteur : -1 194 des DPAE en CDI et -2 669 en CDD longs.

La plupart des activités relevant des services est en recul sur le mois de juin avec -10,7% pour les CDI et -17,3% pour les CDD de plus d'un mois. La baisse constatée en avril et mai des embauches en CDD longs dans les transports et entreposage se poursuit mais de façon mesurée : leur volume (12,8%) leur permet d'atteindre la seconde place. Les CDI sont un peu plus représentés dans les déclarations de juin (+ 113 DPAE par rapport à la même période en 2019).

Graphique 13 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



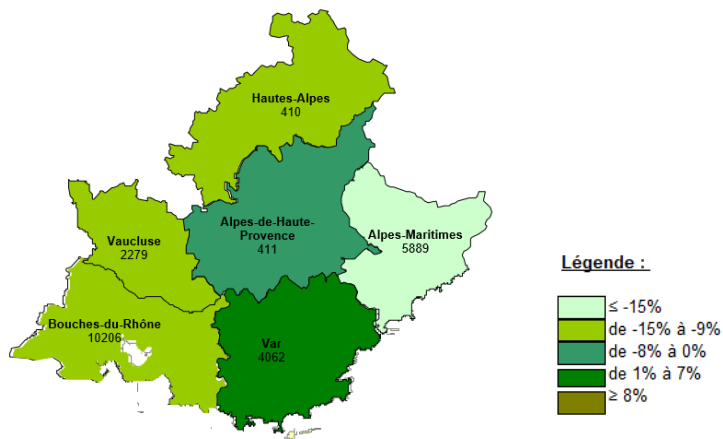
Graphique 12 : Principales embauches en CDI



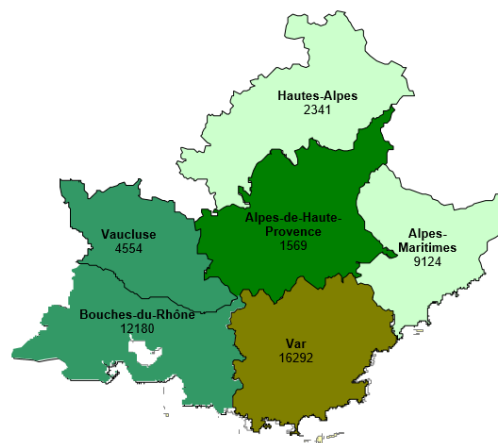
Les deux phases de déconfinement engendrent un retour dans le top 5 des CDD longs des activités liées aux arts, spectacles et activités récréatives, en lieu et place des activités de santé. Elles accusent cependant un recul annuel de 314 DPAE. Les activités de services administratifs et de soutien restent les plus représentées avec respectivement 2 213 DPAE en CDI et 3 086 en CDD de plus d'un mois, bien que ce nombre de déclarations diminue de 358 et 1 329. Le secteur des services est le seul à afficher une baisse simultanée des DPAE en CDI et CDD de plus d'un mois.

Embauches et territoire

Les embauches en CDI



Les embauches en CDD longs



À la suite de l'application sur juin des deux phases de déconfinement, le département du Var s'affiche comme étant le plus dynamique avec un nombre d'embauches supérieur à 2019 en CDI (+1,2%) et en CDD de plus d'un mois (+37,7%), ces derniers représentant 35,4% des DPAE de la région. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le nombre d'embauches en CDD longs progresse de +7,2%. Les tendances d'avril et mai se poursuivent dans les Alpes-Maritimes avec de fortes baisses du nombre de DPAE en CDI (-25,3%) et en CDD de plus d'un mois (-15,8%). Pour ces contrats non pérennes, le recul le plus important est enregistré dans les Hautes-Alpes (-16,1%). Les embauches en CDI dans les Bouches-du-Rhône sont sensiblement moins en recul par rapport à la moyenne régionale (-9,5% contre -10%), alors qu'elles représentent 43,9% des CDI.

Les entreprises

Les CDI par taille d'entreprise

Les embauches en CDI baissent de 10% par rapport à juin 2019. Elles régressent le plus fortement dans les entreprises de plus de 50 salariés (-26,8%). Les embauches dans les entreprises de 1 à 9 salariés progressent de +11,7% : elles représentent 40% des DPAE.

Les embauches dans les entreprises de plus de 50 salariés sont particulièrement concentrées dans le secteur des services (61,6%), ce

constat évolue de 6,9 points par rapport à juin 2019.

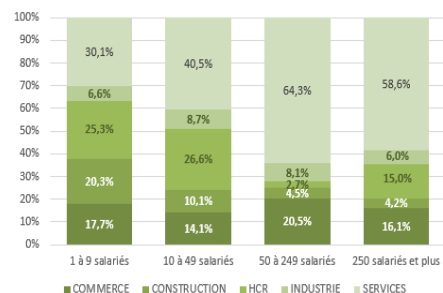
Les embauches liées au secteur HCR sont plus nombreuses dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Tableau 6 : Evolution annuelle par taille d'entreprises

| | juin-20 | Evolution |
|----------------------|---------------|---------------|
| 1 à 9 salariés | 9 306 | 11,7% |
| 10 à 49 salariés | 6 697 | -12,1% |
| 50 à 249 salariés | 3 463 | -25,7% |
| 250 salariés et plus | 3 791 | -27,7% |
| Total général | 23 257 | -10,0% |

Source : Access-Utsaf

Graphique 14 : Répartition par taille d'entreprise et secteurs d'activité



Source : Access-Utsaf

Les CDD de plus d'un mois par taille d'entreprise

Les embauches en CDD de plus d'un mois augmentent en annuel de 5,4%. Ce sont les entreprises de 50 à 249 salariés qui enregistrent la plus forte baisse annuelle (-33,5%), tandis qu'elles représentent 10,3% des embauches sur juin 2020. C'est dans les entreprises de 1 à 9 salariés que sont concentrées les DPAE de ce mois (51,3%) en évolution de +44,6%.

52% des entreprises de plus de 50 salariés ont pour branche d'activité les services.

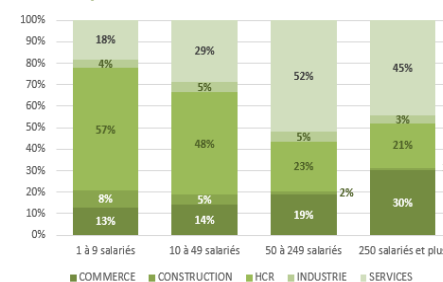
Le recours à des CDD de plus d'un mois dans le secteur de la construction est particulièrement concentré dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Tableau 7 : Evolution annuelle par taille d'entreprises

| | juin-20 | Evolution |
|----------------------|---------------|-------------|
| 1 à 9 salariés | 23 617 | 44,6% |
| 10 à 49 salariés | 11 875 | -8,0% |
| 50 à 249 salariés | 4 725 | -33,5% |
| 250 salariés et plus | 5 843 | -20,5% |
| Total général | 46 060 | 5,4% |

Source : Access-Utsaf

Graphique 15 : Répartition par taille d'entreprise et secteurs d'activités

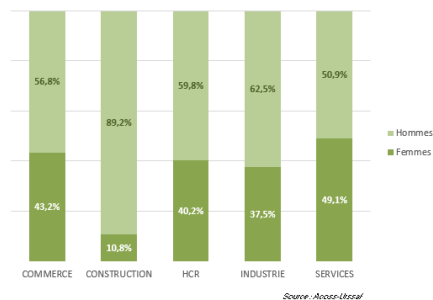


Source : Access-Utsaf

Les profils des embauches en CDI

Les hommes représentent 59,3% des embauches en CDI, en annuel leur régression (-7,5%) reste moins marquée que celle des femmes (-13,5%).

Graphique 16 : Répartition H/F par secteurs d'activités

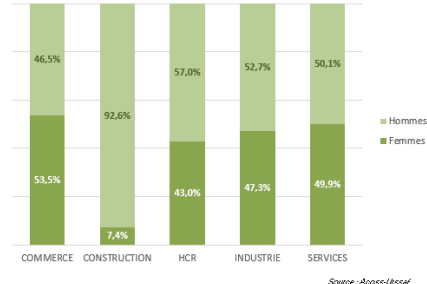


Les femmes de plus de 50 ans sont les plus exposées au recul des embauches, avec -22%. Dans une moindre mesure, cette tranche d'âges est également la plus impactée chez les hommes. Quel que soit leur âge, l'embauche des femmes régresse plus fortement que pour les hommes.

Les profils des embauches en CDD de plus d'un mois

L'écart entre les hommes et les femmes est moins marqué mais demeure favorable aux hommes, qui représentent 55,2% des embauches en CDD d'un mois ou plus pour le mois de juin 2020.

Graphique 18 : Répartition Hommes – Femmes par secteurs d'activités



Le recul des embauches en CDD de plus d'un mois sur le mois de juin est moins marqué qu'en mai pour les femmes. La reprise de juin est favorable à l'embauche des hommes qui progresse de +11,1% contrairement aux femmes dont l'évolution reste négative (-0,8%).

Sur le graphique 17, l'embauche d'hommes, dont l'âge se situe entre 25 et 49 ans, y est très représentée pour chaque taille d'entreprise. Ce sont les entreprises de 1 à 9 salariés qui embauchent le plus de femmes âgées de 25 à plus de 50 ans.

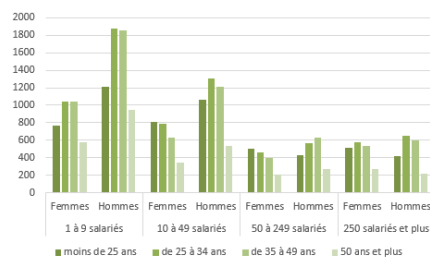
Les embauches, particulièrement concentrées dans le secteur des services, sont composées de 50,9% d'hommes, et de 49,1% de femmes. La construction, très dynamique sur le mois de juin, reste majoritairement masculine (89,2%) bien que les embauches de personnel féminin progressent de 2,5 points. C'est dans le secteur de l'industrie que les DPAE en CDI des femmes évoluent le plus avec +3,5 points.

Tableau 8 : Répartition par âges et sexes

| | Femmes | Evolution | Hommes | Evolution |
|----------------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| moins de 25 ans | 2 598 | -9,0% | 3 135 | -2,9% |
| de 25 à 34 ans | 2 864 | -10,2% | 4 398 | -5,6% |
| de 35 à 49 ans | 2 601 | -16,3% | 4 295 | -9,1% |
| 50 ans et plus | 1 394 | -22,0% | 1 972 | -14,2% |
| Total général | 9 457 | -13,5% | 13 800 | -7,5% |

Source : Acofos-Urssaf

Graphique 17 : Répartition H/F par âges et taille d'entreprise –



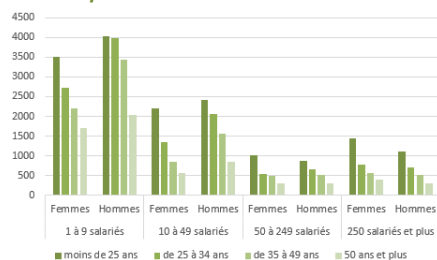
Source : Acofos-Urssaf

Tableau 9 : Répartition par âges et sexes

| | Femmes | Evolution | Hommes | Evolution |
|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| moins de 25 ans | 8 161 | -10,8% | 8 435 | 1,0% |
| de 25 à 34 ans | 5 411 | 9,4% | 7 429 | 19,1% |
| de 35 à 49 ans | 4 101 | -1,5% | 6 027 | 16,2% |
| 50 ans et plus | 2 980 | 16,3% | 3 516 | 13,5% |
| Total général | 20 653 | -0,8% | 25 407 | 11,1% |

Source : Acofos-Urssaf

Graphique 19 : Répartition H/F par taille d'entreprise



Source : Acofos-Urssaf

Méthodologie

Les intentions d'embauche : la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) s'inscrit dans le cadre des simplifications administratives et des mesures en faveur de l'emploi.

La DPAE recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Elle intègre les agents recrutés sur des comptes de droit privé dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif.

La loi impose à tout employeur ayant l'intention de recruter un salarié de procéder à une DPAE.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées

uniquement pour le secteur privé selon la définition de la DGAFP, hors secteur AZ, UZ et intérim.

Les DPAE correspondent à des flux d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Certaines données non renseignées sur les DPAE sont estimées (type de contrat, durée du contrat...).

Les données sont provisoires, notamment pour les trois derniers mois.

ISSN 2268-5278

Directeur de la publication
Nicolas Duvaillard

Rédactrice en chef
Christelle Barailler

Rédactrices
Sandrine Boccanfuso
Laure Sénia

Urssaf Paca
20, avenue Viton
13299 Marseille Cedex

Retrouvez-nous sur
www.urssaf.fr